

## Services d'injection supervisée à Montréal

---

### Le CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal demande une exemption à Santé Canada pour leur implantation

**Le 4 juin 2015** — Mme Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, et le directeur régional de santé publique, le Dr Richard Massé, du CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal, annoncent le dépôt d'une demande d'exemption adressée à Santé Canada en vertu de l'article 56 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* afin d'implanter un projet de services d'injection supervisée (SIS) à Montréal. Un SIS est un endroit où des personnes utilisatrices de drogues par injection (UDI) peuvent s'injecter des drogues qu'elles apportent dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, sous la supervision d'un personnel qualifié et en toute légalité. « Les services d'injection supervisée sont une réponse efficace à des problèmes humains et sociaux complexes », mentionne à juste titre Mme Bélanger.

Selon le Dr Massé, le projet montréalais de SIS, fruit d'un travail de collaboration d'un ensemble de partenaires des milieux de santé, communautaire et municipal, répond aux balises du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La demande d'exemption a suivi un processus rigoureux afin de définir la structure réglementaire pour encadrer ces services conformément aux exigences des ordres professionnels, du SPVM et des services d'urgence. De plus, celle-ci répond aux critères édictés par le jugement de la Cour suprême du Canada en faveur d'Insite. Par ailleurs, le projet de SIS a été élaboré en tenant compte d'une part des besoins des personnes UDI et d'autre part des préoccupations des citoyens, des élus de la Ville et des décideurs consultés.

Le modèle montréalais de SIS, trois sites fixes et une unité mobile, repose sur l'intégration d'une infirmière du réseau de la santé au sein des organismes communautaires œuvrant déjà auprès des personnes UDI : *CACTUS Montréal*, *Dopamine*, *Spectre de rue* et *l'Anonyme*. Le fait que ces organismes reçoivent plus de 75 000 visites chaque année témoigne de la confiance des personnes UDI en leurs services.

« Les personnes UDI les plus marginalisées vivent dans les conditions de vie extrêmement précaires et font partie de la toile urbaine », a souligné le maire de Montréal, Denis Coderre. « Joindre cette population vulnérable et lui offrir les services de santé auxquels elle a droit est un défi que nous devons tous relever. Pour cette raison, la Ville de Montréal a intégré les SIS dans son *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*. Je suis convaincu que cette initiative va aussi améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Il favorise une meilleure cohabitation sociale dans les espaces publics en réduisant l'injection en public, et en diminuant les seringues à la traîne et les appels au 911 par des citoyens préoccupés par ces problèmes. »

L'implantation des services d'injection supervisée est un moyen efficace pour prévenir les décès reliés aux surdoses, réduire les infections causées par le VIH et l'hépatite C et orienter les personnes UDI vers des soins adaptés. Il est urgent d'agir. « L'ensemble des partenaires attendent de Santé Canada une réponse positive et rapide à la demande d'exemption », a conclu le Dr Massé, directeur régional de santé publique.

- 30 -

**Source :** Direction régionale de santé publique  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux  
du Centre-Est-de-l'île-de-Montréal

**Information :** Deborah Bonney, agente information  
Direction de santé publique  
514 528-2400, poste 3596

Monique Guay, adjointe à la PDG, Affaires publiques  
514 762-2777, poste 53291